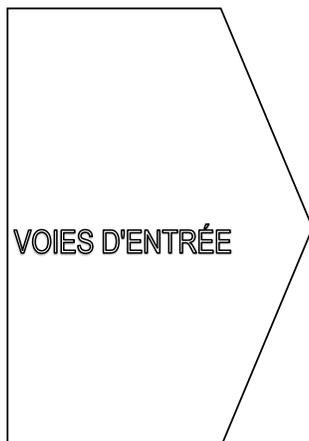


Fiche de données de sécurité		FRONTIERSMAN CANADA		
Peut être utilisé pour se conformer aux normes OSHA Hazard Communication Standard. 29 CFR 1910.1200(g). Les normes doivent être révisées pour des exigences particulières. LES NORMES GLOBAL HARMONIZED STANDARD (GHS) 29CFR 1910.1200 (b) (5) (v) NE S'APPLIQUENT PAS À CE PRODUIT		Mesures d'identification rapides 2020-05-05		
SECTION 1 - PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE				
NOM DU PRODUIT:	Produit défensif FRONTIERSMAN contre les attaques d'ours			
SYNONYMES:	répulsif à ours, gaz poivré pour ours			
NOM CHIMIQUE:	oléorésine de capsicum (poivre de Cayenne)			
FAMILLE CHIMIQUE:	produit dissuasif, agent irritant			
UTILISATION:	Contenant pressurisé tenu en main qui projette un produit irritant dans les yeux, le nez et la bouche d'un ours qui met en danger votre sécurité.			
# DE MODÈLES:	CFBAD-01, CFBAD-02, CFBAD-01G, CFBAD-02G, CFBAD-321, CFBAD-322, CFBAD-321G, CFBAD-322G			
Nom de l'importateur:			Fabriqué pour:	Vente et utilisation au Canada
Adresse:			# de'enregistrement PMRA:	26619
Téléphone:			Télocopieur:	
Des informations supplémentaires sont disponibles d'Info Trac.			Tél. +1-800-535-5053	(ouvert 24 heures sur 24)
Informations en cas d'urgence:			Tél. +1-352-323-3500	Télocopieur +1-352-323-0050
Nom du fabricant:	Security Equipment Corporation			
Adresse:	747 Sun Park Drive			
Ville, État, Code postal	Fenton, MO 63026			
Téléphone d'urgence:	800-325-9568	Autres appels:	636-343-0200	Télocopieur: 636-343-1318
SECTION 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES				
Classification de la substance ou du mélange				
Pictogramme:				
Mot d'avertissement	MISE EN GARDE			
Mention de danger	GHS Mention de danger			
H229	Risque d'explosion si chauffé sous confinement.	GHS02	Matières solides inflammables - catégorie 2	
H223	Aérosol, inflammable	GHS07	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2	
H315	Irrite la peau	GHS07	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2A	
H319	Irrite les yeux	GHS07	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3 (irritation des voies respiratoires)	
H335	Irrite le système respiratoire.			
Conseils de prudence				
P102	GARDEZ HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.			
P210	Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes			
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation			
P251	Récipient sous pression: ne pas couper ni brûler, même après usage			
P302 + P352	SI SUR LA PEAU: Lavez avec un savon doux et de l'eau.			
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.			
P337 + P313	SI L'IRRITATION DES YEUX PERSISTE: Obtenir des conseils / soins médicaux			
P410	Protéger du soleil			
P412	N'EXPOSEZ PAS à des températures supérieures à 120 degrés F/50 degrés C.			
SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION AU SUJET DES INGRÉDIENTS				
Élément (s) dangereux (nom(s) usuel(s) et chimique(s))	Contenu(s)	OSHA TWA	ACGIH TLV	Cancérogène (oui/non)
Oléorésine de capsicum (OC ou poivre de Cayenne) # CAS 8023-77-6	6%	ND	ND	ND
Acétone # CAS 67-64-1	**	ND	500 ppm	500 ppm
Alcool isopropylique # CAS 67-63-0	**	ND	200 ppm	200 ppm
Propylèneglycol # CAS 57-55-6	**	ND	ND	ND
34A # CAS 811-97-2	**	1000 ppm	ND	ND
Capsaïcine pure *6% @ 0.857%				
Les plus importants capsaïcinoïdes sont déterminés selon la méthode A.O.A.C. 995,03. ** Les autres ingrédients sont des secrets industriels comme le définit le Hazard Communications ACT 29 CFR 1910. 1200(g) Para 1 (1) fin de l'appendice D jusqu'à CFR 1910. 1200(g).				

SECTION 4 - PREMIERS SOINS**Procédures d'urgence et premiers soins:**

Éloignez la victime de la zone contaminée et enlevez les vêtements contaminés. Fournir de l'air frais à la victime et rincez abondamment à l'eau fraîche. Consultez le médecin si les symptômes persistent.



- Éloignez la victime de la zone contaminée immédiatement. Fournir de l'air frais. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Si la victime ne respire pas, pratiquez la RCR. Obtenez une aide médicale d'urgence.
- 1. Inhalation**
- Seule la personne exposée ou une personne des services médicaux d'urgence devrait enlever les verres de contact de la personne exposée. Irriguez avec de l'eau fraîche pour au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que la personne soit mieux. Obtenez de l'aide médicale si l'irritation persiste.
- 2. Yeux**
- Rincez à l'eau fraîche pour au moins 15 minutes. Lavez avec un savon doux et de l'eau. Obtenez de l'aide médicale si l'irritation persiste.
- 3. Peau**
- NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est consciente et n'éprouve aucune convulsion, rincez la bouche avec de l'eau. Boire du lait ou de l'eau. Téléphoner au 800-535-5053 ou consultez un médecin immédiatement. Si la victime est en convulsions ou inconsciente, n'administrez rien par la bouche. Assurez-vous que les voies respiratoires de la victime sont dégagées et couchez la victime sur le côté avec la tête plus basse que le corps. Transportez IMMÉDIATEMENT la victime à l'hôpital.
- 4. Ingestion**

SECTION 5 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Classement d'inflammabilité 16 CFR 1500.45:

INFLAMMABLE

Agent extincteur:

Halon, dioxyde de carbone, poudre chimique ou eau

Techniques spéciales de lutte contre l'incendie:

Portez un respirateur ou appareil respiratoire autonome.

Feux spéciaux et risques d'explosion:

La fumée peut irriter les yeux et les muqueuses. Les contenants peuvent exploser sous la chaleur du feu.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Étapes à suivre en cas de dispersion ou de déversement du matériel:

Essayez les déversements peu importants à l'aide d'une matière absorbante. Si le déversement est important, utilisez un appareil respiratoire pour éviter l'irritation et ramassez le matériel absorbant.

Si vous êtes à l'intérieur:

Aérez la zone et après avoir utilisé un produit absorbant, lavez la zone avec du savon et de l'eau froide.

Si vous êtes à l'extérieur:

Demeurez contre le vent.

Méthode d'élimination des déchets:

Éliminez les déchets conformément aux lois et règlements en vigueur.

SECTION 7 - MANIPULATION ET REMISAGE

Précautions à prendre lors de la manipulation et du remisage:

Remisez en position verticale dans un endroit frais et sec. Évitez le contact direct avec la lumière et la chaleur. N'EXPOSEZ PAS à des températures supérieures à 120 degrés F/50 degrés C. NE PERCEZ PAS et n'incinerez pas le contenant.

Autres précautions:

Assurez-vous que le contenant est dans un endroit sécuritaire afin d'empêcher toute rupture accidentelle.

SECTION 8 - MÉTHODES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION ET DE PROTECTION PERSONNELLE

Protection respiratoire:

Pas exigée normalement dans des endroits bien aérés, cependant, un appareil de protection approuvé NIOSH peut être nécessaire si le matériel est utilisé dans des espaces confinés. Évitez une surexposition pendant de longues périodes dans des lieux clos.

Ventilation:

Oui

Gants de protection:

Suggérés (pas obligatoires)

Protection oculaire:

Oui. Une exposition sans protection est acceptable dans un environnement de formation

Autre vêtement/équipement de protection:

Non requis

Pratiques en matière de travail et d'hygiène:

Évitez l'absorption du produit dans les vêtements. S'il y a absorption, enlevez et lavez les vêtements aussitôt. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous manipulez le produit.

Contrôles techniques:

Une bonne ventilation lorsque le travail se fait dans un espace confiné.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et odeur

Couleur rouge/orangé. Odeur forte

État physique:

liquide

Point d'ébullition

370 degrés F.

Densité spécifique (H₂O = 1)

0.8144 @ 25 degrés C

Solubilité dans l'eau:

non soluble

Pression de vapeur

110 psi

SECTION 10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Instable

Conditions à éviter

Incompatibilité (matériaux à éviter)

Stable

X

Polymérisation

Peut se produire

risquée

Ne se produira pas

X

Conditions à éviter

Produits de décomposition dangereux

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Test Draize conventionnel: peau, lapin, 500 mg Sévérité: modérément irritant
 Test Draize conventionnel: yeux, lapin, 100 mg Sévérité: modérément irritant
 EXPOSITION AIGUË PAR INHALATION LC50 (rat) > 100.5 mg/L

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ce produit n'a pas été testé pour son impact sur l'environnement.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: Consultez les règlements fédéraux, provinciaux et locaux.
 Évacuez le contenu dans une zone sécuritaire et jetez le contenant.

SECTION 14- INFORMATION AU SUJET DU TRANSPORT**INFORMATION DOT HM-181**

	<u>TERRE</u>	<u>AIR</u>
Désignation officielle de transport:	Aérosol, inflammable	Aérosol, inflammable
Classe ou "division" de risque:	2.1	2.1
Numéro d'identification:	UN1950	UN1950
Type d'emballage:	Aucun	Aucun
Étiquette (s) exigée (s)	2.1	GAZ INFLAMMABLE

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT INTERNATIONAL

Les règlements peuvent varier d'un pays à un autre. Verifiez les règlements pour votre pays.

	<u>TERRE</u>	<u>AIR</u>	<u>MER</u>
Désignation officielle de transport:	Aérosol, inflammable	Aérosol, inflammable	Aérosol, inflammable
Classe ou "division" de risque:	2.1	2.1	2.1
Numéro d'identification:	UN1950	UN1950	UN1950
Type d'emballage:	Aucun	Aucun	Aucun
Étiquette (s) exigée (s)	2.1	GAZ INFLAMMABLE	2.1

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

SGH au sein de l'UE: le nouveau système de classification et d'étiquetage selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 1272/2008

Symbole de danger pour la santé:



P-Codes

Mot d'avertissement: MISE EN GARDE

Exclamation Mark Skin & Eye Irritation, Category 2

H-Codes

H315: IRRITANT POUR LA PEAU

H319: IRRITANT POUR LES YEUX

H229: Risque d'explosion si chauffé sous confinement.

H335: Irrite le système respiratoire.

H223: Aérosol, inflammable

P102: GARDEZ HORS DE PORTÉE DE ENFANTS

P210: Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes

P251: Récipient sous pression: ne pas couper ni brûler, même après usage

P302+P352: SI SUR LA PEAU: Lavez avec un savon doux et de l'eau

P305+P351+P338 N CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à P337+P313: SI L'IRRITATION DES YEUX PERSISTE: Obtenir des conseils / soins médicaux

P410: Protéger du soleil

P412: N'EXPOSEZ PAS à des températures supérieures à 120 degrés F/50 degrés C.

Ce produit est conforme aux exigences du U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA)

LOI RELATIVE AU CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:**GHS WHMIS 2015 Codes**

SARA TITLE III, SECTION 313:	CAS #	67-63-0	GHS02	Matières solides inflammables - catégorie 2
CLEAN AIR ACT (CAA):		Not Listed	GHS07	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2
CLEAN WATER ACT (CWA):		Not Listed	GHS07	Lésions oculaires graves/irritation oculaire-catégorie2A
CALIFORNIA PROPOSITION 65:		Not Listed	GHS07	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3 (irritation des voies respiratoires)
MASSACHUSETTS RIGHT TO KNOW:	CAS #	67-64-1 67-63-0		
PENNSYLVANIA RIGHT TO KNOW:	CAS #	67-64-1 67-63-0	57-55-6	
NEW JERSEY RIGHT TO KNOW:	CAS #	67-64-1 67-63-0	57-55-6	

SECTION 16- AUTRE INFORMATION

Le format et la préparation sont conformes au ANSI Z400.1-1993

DÉCLARATION DE NON RESPONSABILITÉ: Ce document est une description générale des exigences de la fiche de données de sécurité selon le Hazard Communication Standard (voir 29 CFR 1910.1200(g) et appendice D de 29 CFR 1910.1200). Il ne change ni ne détermine la responsabilité en matière de conformité aux normes de la Occupational Safety and Health Act de 1970. Puisque l'interprétation et la politique d'application peuvent changer avec le temps, le lecteur devrait consulter l'interprétation et les décisions actuelles de la OSHA selon l'Occupational Safety and Health Review Commission et la cour pour plus d'informations concernant les exigences des normes de la OSHA. Notez bien que les états qui ont un plan d'action approuvé par l'OSHA peuvent avoir des exigences supplémentaires pour les fiches de données chimiques de sécurité qui sont différentes de celles mentionnées ci-dessus. Pour plus d'information sur ces normes, s.v.p., visitez le <http://www.osha.gov/dcs/osp/statestandards.html>.